

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 100

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2006

---

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 100

présenté par  
Mme Greff, rapporteure  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 6**

Dans l'alinéa 1 de cet article, après les mots : « temps de sa collaboration », substituer au  
signe :

« , »,

les mots :

« ainsi que ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.